



Association C.A.I.R.N.S.
siège: 4, rue des Bouchers
67490 DETTWILLER
06.32.47.22.30 / cairnsaverne@gmail.com

Registre des Associations de Saverne:
VOL 37 Folio n° 38
Affiliée à la
F.F.M.E. n° 067022
Agrément Jeunesse & Sports
Escalade n° 67 S 873

Fiche d'inscription
CAIRNS + F.F.M.E.
Saison 2014 - 2015
Notice d'information

1

COTISATIONS OBLIGATOIRES 2014-2015

La cotisation obligatoire comprend l'adhésion à CAIRNS, l'affiliation à la FFME (Un numéro de licence FFME vous sera attribué) et une assurance de base. Elle est une et indivisible, on ne peut pas la fractionner.

2

OPTIONS FACULTATIVES

Il existe des options facultatives d'assurance (Base + / Base ++ / SKI de Piste / Slackline / VTT / IJ1 (=Indemnités Journalières option1) / IJ2 / IJ3). Si vous désirez y souscrire, ajoutez la somme correspondante. Toutes les informations relatives à l'assurance sont consignées sur la fiche ASSURANCE et COMPLEMENT de PAIEMENT qui vous sera remise lors de l'inscription ...que vous pouvez obtenir auprès d'un responsable...où que vous pouvez consulter sur le site de la FFME

(<http://www.ffme.fr/uploads/federation/documents/licence/2015-notice-assurance.pdf>) - Entourez, sur la fiche d'inscription, les options choisies pour chaque personne

3

COORDONNEES de l'ADHERENT PRINCIPAL

- En adhérant à CAIRNS vous devenez également licencié FFME. Ces coordonnées sont donc saisies sur le site de la FFME. Avec le numéro de licence vous pourrez vous connecter à votre espace personnel pour vérifier ou modifier ces données.

- Adresse mail: Merci de l'écrire bien lisiblement, notamment les ponctuations (.) (-) etc ... car beaucoup d'informations vous seront transmises par ce biais. Si vous changez d'adresse en cours d'année vous pouvez la modifier dans votre espace personnel FFME mais n'oubliez pas de nous le signaler.

4

CERTIFICAT MEDICAL: Un certificat médical de non-contre indication médicale à la pratique de l'escalade devra être fourni avec la fiche d'inscription. **Il est obligatoire** et exigé par la FFME. **Sans lui la saisie de la licence FFME est impossible et ne pourra donc pas être enregistrée**. Si vous désirez pratiquer la compétition la mention «APTE à la COMPETITION» est exigée. Pour vous aider lors de la démarche chez votre médecin vous pouvez vous inspirer du modèle de la FFME (<http://www.ffme.fr/uploads/medical/documents/certificat-medical.pdf>).

5

MEMBRES DE LA MEME FAMILLE: Il s'agit des membres d'une même famille habitant à la même adresse. Pour un couple inscrit les enfants de moins de 18 ans ne paient que 40 €. (Attention: cela ne concerne pas l'ECOLE d'ESCALADE qui nécessite une inscription et une cotisation spécifiques) Le certificat médical est exigé pour chacun des membres.

6

REGLEMENT de la SALLE d'ESCALADE: Vous pouvez le consulter et/ou le télécharger sur le site de CAIRNS: <http://cairns67.fr/>

Équipement individuel requis: En escalade chaque grimpeur doit posséder son propre équipement individuel

À savoir:

- un harnais (appelé aussi baudrier)
- une paire de chaussons d'escalade
- un système d'assurance + son mousqueton à vis

Si vous êtes débutant nous vous conseillons vivement, afin d'avoir le matériel conforme et au meilleur rapport qualité/prix, de demander conseil à un moniteur du club.

Adresses utiles:

- mail: cairnsaverne@gmail.com
- Benoît OTT - Président de CAIRNS(06.32.47.22.30)mail: cairns.president@gmail.com
- Carine DURINGER- Trésorière-mail : cairns.tresorier@gmail.com
- Catherine BARAT - Secrétaire - mail: cairns.secretariat@gmail.com
- Sur le site de CAIRNS vous trouverez beaucoup d'informations: <http://cairns67.fr/>
- L'adresse du site de la FFME (Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade): <http://www.ffme.fr/>